

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Participation de
la commune
pour le PLIE
année 2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

**Philippe VERBOIS
François LEY**

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2003 dans le dispositif PLIE dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2019, Monsieur le Maire a été autorisé à signer un avenant n°1 au protocole d'accord PLIE des Hauts de Garonne 2015-2019 convenu entre l'état, le département et les sept communes adhérentes. Cet avenant permet la prolongation du protocole d'accord du PLIE des Hauts de Garonne jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour rappel, l'association PLIE des Hauts de Garonne s'engage à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, en mobilisant et en articulant tous les moyens et compétences à l'échelle du territoire des sept communes, signataires du protocole, en organisant des parcours d'insertion individualisés et renforcés.

En 2019, 46 entrées sur Floirac, 24 sorties positives, 108 ont été suivies par le PLIE au cours de cette période, dont détail ci-après :

*46 nouveaux entrants prescrits (32 par Pôle Emploi, 3 PLIE, 2 Mission Locale, 9 Département)

Profil : Femmes isolées / Chômeurs de longue durée / sans qualification / plus de 50 ans.

*File active : 108 (46 nouveaux + 62 des années précédentes).

*Durée moyenne d'accompagnement : 24 mois.

*24 sorties positives (24 négatives : déménagement, radiation, décès)

-2 CUI-CAE, -6 CDD de plus de 6 mois, -10 CDI, -6 formations diplômantes.

*Sur l'ensemble du PLIE (218 entrées et 117 sorties positives).

Le protocole d'accord dans son article II.2 précise que la ville s'engage en contre partie à verser une subvention annuelle d'un montant d'un euro dix par habitant sur la base INSEE, et que le versement est effectué en début d'année civile afin d'éviter une situation déficitaire pour l'association PLIE des Hauts de Garonne.

Dans ce cadre, la subvention versée s'élève à la somme de 19109.20 euros (sur la base de la population légale au 1^{er} janvier 2019 de 17372 habitants, chiffre INSEE).

L'actualisation annuelle de la population légale par l'INSEE prenant effet au 1^{er} janvier 2020 pourra donner lieu à un appel de fonds complémentaire de cette cotisation ou à un remboursement du trop-perçu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L231 1-7 ;

Vu la délibération du 22 décembre 2014 concernant le protocole d'accord entre la ville et le PLIE de Hauts de Garonne 2015-2019 ;

Vu la délibération du 4 novembre 2019 concernant la signature de l'avenant n°1 du protocole d'accord du PLIE des Hauts de Garonne ;

Vu l'appel de cotisation de l'Association PLIE des Hauts de Garonne du 6 novembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie participative en date du 5 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention au titre de l'année 2020 pour l'Association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 19109.20 euros (1.10 euros par habitant).

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65-Article 6574-824 du Budget primitif 2020.

Madame LACUEY Conchita, Présidente du PLIE, se retire et ne participe pas au vote.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019

Nombre de votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	



Le Maire,